

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2016-04-13a-00399
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2016-00399-012-001

Dénomination du projet : CD2A RD81 Col Listinconu Liscia

Lieu des opérations : 20111 - Calcatoggio...

Bénéficiaire : MOULINE Eric - 2A

MOTIVATION ou CONDITIONS

Considérant les compléments apportés au dossier de demande de dérogation à la protection des espèces protégées concernant la RD 81, de nombreux aspects se sont améliorés, dont les inventaires et la description des milieux naturels touchés par l'aménagement, la cartographie des espaces remarquables, et des précisions sur la séquence Eviter - Réduire - Compenser.

En ne considérant que la perturbation et l'impact des travaux sur l'espèce phare : *Papilio hospiton* et sa plante hôte, deux kilomètres sur les sept kilomètres de la route l'affecte et trois hectares sont globalement impactés définitivement par l'opération. Or, les mesures de restauration de milieux ne portent que sur 8.500 m² ! Ce qui est notoirement insuffisant au titre de l'équivalence écologique des mesures réparatrices quand on sait que d'autres espèces (oiseaux, reptiles) sont également affectés.

C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation aux conditions impératives suivantes :

- compléter les mesures compensatoires par la protection foncière ou contractuelle de trois hectares supplémentaires eu égard à un ratio de 1,5 pour 1 à proximité immédiate de la RD81 et sur les stations de la vallée du Lava. Ceci en vue de développer des habitats favorables au porte-queue de Corse (*Papilio hospiton*) et sa plante hôte ;
- ces mesures de conservation et de suivi doivent faire l'objet d'un suivi de l'évolution des populations du papillon et d'espèces comme la fauvette sarde et les reptiles sur une période de vingt ans.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 22 mars 2017

Signature :

